



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question orale n° 1657

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation préoccupante du centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges : manque de crédits de fonctionnement, sous-effectifs permanents dans les services, inquiétudes quant à la fermeture du service de chirurgie pédiatrique... Dans ce contexte difficile, les 300 000 habitants du Nord-Essonne et du Val-de-Marne s'inquiètent à juste titre. Il souhaiterait un point précis sur ce dossier.

Texte de la réponse

SITUATION FINANCIÈRE DU CENTRE HOSPITALIER DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

M. le président. M. Nicolas Dupont-Aignan a présenté une question, n° 1657, ainsi rédigée :

« M. Nicolas Dupont-Aignan attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation préoccupante du centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges : manque de crédits de fonctionnement, sous-effectifs permanents dans les services, inquiétudes quant à la fermeture du service de chirurgie pédiatrique... Dans ce contexte difficile, les 300 000 habitants du Nord-Essonne et du Val-de-Marne s'inquiètent à juste titre. Il souhaiterait un point précis sur ce dossier. »

La parole est à M. Nicolas Dupont-Aignan, pour exposer sa question.

M. Nicolas Dupont-Aignan. Ma question concerne le centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges, qui dessert un bassin de population de 250 000 habitants du nord de l'Essonne et de l'est du Val-de-Marne.

Cet hôpital connaît de graves difficultés budgétaires. Certes, dernièrement, à la demande de tous les élus de ces deux départements, le Gouvernement a accordé une enveloppe de secours de 3 millions d'euros pour tenter d'éponger un déficit qui s'était accumulé et qui était de l'ordre de 3 700 000 euros. Pourtant, les services de l'Etat manifestent une certaine incohérence puisque, au même moment, ils vont permettre l'apparition d'un nouveau déficit et ne pas répondre aux besoins de l'hôpital : en effet, la dotation budgétaire prévue pour 2002 est en diminution de 700 000 euros par rapport à celle de 2001 avant que le Gouvernement ne la complète. Bref, le déficit budgétaire de cet hôpital va de nouveau se creuser en 2002, faute d'avoir pris des mesures visant à y répondre structurellement.

Par ailleurs, de dangereux projets existent, notamment celui de supprimer le service de chirurgie pédiatrique sous prétexte que l'agence régionale de l'hospitalisation tient absolument à ce que, en Ile-de-France, la chirurgie pédiatrique soit regroupée en quelques points seulement. Or, l'hôpital de Créteil,

où devrait être regroupé l'ensemble de la chirurgie pédiatrique, ne dispose pas des services nécessaires pour accueillir les enfants qui sont actuellement hospitalisés à Villeneuve-Saint-Georges. Tous les élus de l'Essonne et du Val-de-Marne s'interrogent à ce sujet.

Enfin, je citerai un autre exemple qui montre l'incohérence certaine qui prévaut dans la politique de santé qui est menée et dans le traitement qui est réservé à cet hôpital. Alors que nous nous battions depuis dix ans pour l'installation d'un appareil d'IRM et que le Gouvernement l'a enfin accordé l'année dernière dans le cadre de l'accélération du programme d'achat d'appareils IRM, il n'y a pas de crédits pour construire le bâtiment qui devrait l'accueillir. Cet appareil sera donc stocké dans un hangar et ne pourra pas être mis en service avant plusieurs années.

Tout cela montre que l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges est délaissé par les pouvoirs publics, qui se contentent d'une véritable politique de Gribouille.

Quelle est la position du Gouvernement sur l'avenir de ce centre hospitalier ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'économie solidaire.

M. Guy Hascoët, *secrétaire d'Etat à l'économie solidaire*. Monsieur le député, le centre hospitalier de Villeneuve-Saint-Georges, qui dispose d'une capacité de plus de 500 lits en soins aigus et d'un budget de plus de 76 millions d'euros, joue un rôle important dans la prise en charge d'une population de 250 000 habitants des départements du Val-de-Marne et de l'Essonne.

Il comporte notamment une maternité de niveau 2 B, un service d'accueil des urgences - SAU -, un plateau technique doté d'un appareil IRM, un scanner et l'ensemble des moyens modernes d'investigation. Il peut s'appuyer sur des médecins et des personnels soignants d'une très haute compétence et soucieux d'assurer des soins d'une grande qualité avec un professionnalisme reconnu. Toutefois, face aux difficultés rencontrées par cet établissement, portant à la fois sur sa situation budgétaire et sur son devenir, le ministère de l'emploi et de la solidarité lui a apporté son soutien sur deux plans.

En premier lieu, les ministres ont diligenté une mission d'appui qui s'est rendue sur place en septembre 2000 pour entendre les différentes composantes de la communauté hospitalière. Cette mission d'appui n'a pas émis de recommandations mais a plutôt esquissé des pistes quant à l'évolution de la structure. Les propositions formulées ont été retenues par les instances consultatives de l'établissement. L'arrivée d'un nouveau directeur permettra de relancer l'élaboration d'un projet d'établissement dont les contours seront négociés avec les autorités de tutelle.

En second lieu, la situation budgétaire a été améliorée par l'allocation d'une dotation exceptionnelle de 20 millions de francs fin 2001. Il a aussi été convenu avec le conseil d'administration que les travaux de préparation d'un contrat d'objectifs seraient remis en chantier par la nouvelle équipe de direction, de manière à définir les objectifs de santé de cet établissement pour les années à venir ainsi que les moyens nécessaires pour les atteindre. Quant aux moyens complémentaires nécessaires pour l'année 2002, ils feront l'objet d'une évaluation détaillée entre les responsables de l'établissement et ceux de l'agence régionale de l'hospitalisation, et ils seront complétés en cours d'année.

S'agissant du service de chirurgie pédiatrique, son avenir sera abordé dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement, conformément au schéma régional de chirurgie en cours de préparation et dont les orientations ne devraient pas remettre en cause l'existence de ce service.

Ainsi, il apparaît nettement que cet hôpital, soutenu par les pouvoirs publics, dispose désormais des atouts qui lui permettront de conforter son rôle de structure sanitaire de recours au profit de la population du secteur.

M. le président. La parole est à M. Nicolas Dupont-Aignan.

M. Nicolas Dupont-Aignan. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, d'avoir bien voulu m'informer qu'une dotation complémentaire serait accordée en 2002. Toutefois, il serait préférable de prévoir dès le départ le bon montant de la dotation. Tout le monde sait pertinemment que le nouveau directeur, même s'il manifeste beaucoup de bonne volonté, ne pourra pas faire mieux que le précédent si la dotation qui lui est allouée est insuffisante.

Par ailleurs, le ministère de la santé devrait actualiser ses fiches : le fameux appareil IRM n'est toujours pas en service et ne pourra l'être avant de nombreuses années si un effort particulier n'est pas consenti pour permettre de contruire le bâtiment destiné à le recevoir.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1657

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 209

Réponse publiée le : 23 janvier 2002, page 759

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 janvier 2002